

« L'apôtre infatigable de l'irrégentisme français » : la lutte de Napoléon-Antoine Belcourt en faveur de la langue française en Ontario durant les années 1910 et 1920

Geneviève Richer

Numéro 31, printemps 2011

Lieux de rencontre

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008548ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008548ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Richer, G. (2011). « L'apôtre infatigable de l'irrégentisme français » : la lutte de Napoléon-Antoine Belcourt en faveur de la langue française en Ontario durant les années 1910 et 1920. *Francophonies d'Amérique*, (31), 87–108.
<https://doi.org/10.7202/1008548ar>

Résumé de l'article

En tant que chef de la résistance au Règlement XVII, qui proscrit l'usage du français dans les écoles bilingues de l'Ontario, Napoléon-Antoine Belcourt suscite l'admiration et la sympathie des nationalistes canadiens-français, qui le considèrent comme un héros de la nation canadienne-française. Pourtant, sa pensée à propos de la langue française en Ontario montre qu'elle est peut-être plus complexe que ce que laissent entendre les nationalistes canadiens-français. Cet article tente de montrer que même s'il cherche à protéger les Franco-Ontariens de l'assimilation, en défendant leur droit d'utiliser leur langue maternelle dans leurs écoles de même qu'au sein de l'Église catholique de l'Ontario au cours des années 1910 et 1920, Belcourt encourage aussi, durant cette période, la construction nationale du Canada, en prônant le maintien de la Confédération et de l'unité nationale.

« L'apôtre infatigable de l'irrédentisme français » :
la lutte de Napoléon-Antoine Belcourt
en faveur de la langue française
en Ontario durant les années 1910 et 1920

Geneviève Richer
Université d'Ottawa

AVOCAT DE PROFESSION, Napoléon-Antoine Belcourt (1860-1932) est un membre bien en vue de l'élite canadienne-française d'Ottawa et de la scène politique canadienne du début du xx^e siècle. Élu député libéral de la circonscription d'Ottawa pour la première fois en 1896, Belcourt occupe diverses fonctions importantes, dont celle de président de la Chambre des communes de mars à septembre 1904, avant d'être nommé sénateur en 1907, fonction qu'il occupera jusqu'à son décès en 1932. De plus, il contribue, en 1910, à la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), dont il occupe la présidence de 1910 jusqu'en 1912 et de nouveau entre 1921 et 1932. Au cours des années 1910 et 1920, Belcourt prend une part active à la lutte contre le Règlement XVII, une mesure introduite en 1912 par le gouvernement ontarien de James Whitney et qui proscriit l'usage du français comme langue d'enseignement et comme sujet d'étude dans les écoles bilingues de l'Ontario.

Compte tenu du rôle important qu'il joue dans la lutte des Franco-Ontariens contre les visées assimilatrices du gouvernement ontarien, Belcourt suscite l'admiration et la sympathie de l'aile la plus militante des nationalistes canadiens-français de l'époque, dont les membres de *L'Action française* de Montréal. C'est pour cette raison que ces derniers décident, en 1924, de lui décerner leur premier et seul Grand Prix d'Action française, dans le but de récompenser son dévouement à la cause scolaire franco-ontarienne. Lors de son discours, Lionel Groulx, directeur de *L'Action française*, ne se gêne pas pour louer celui qui, dans son combat contre le Règlement XVII, lutte, selon lui, pour la préservation de la nation canadienne-française. Il n'hésite pas non plus à élever Belcourt au rang des héros de la nation canadienne-française, et ce, en faisant des parallèles entre l'œuvre du sénateur et les exploits de Dollard des Ormeaux :

Quand plus tard encore, cette civilisation de nouveau menacée, vous avez résolu de la défendre, dans l'âme de votre peuple comme dans la nôtre, croyez-le bien, c'était la même volonté qui s'affirmait. Le drapeau que vous tenez dans vos mains, si parfois il vous paraît lourd à porter, c'est qu'il a traversé cette lointaine et merveilleuse histoire et que ses plis en sont tout chargés. Et si la hampe a des frémissements qui vous émeuvent, n'en soyez pas trop étonné, c'est que vous l'avez ramassée quelque part vers le Long-Sault (Groulx, 1926 : 216).

Tout comme Groulx, Omer Héroux, rédacteur du *Devoir*, admire la lutte de Belcourt contre le Règlement XVII. Dans un éditorial publié en 1924 dans le cadre du Grand Prix d'Action française, Héroux soutient que le Québec doit être reconnaissant envers le travail de celui qui non seulement défend les intérêts des Franco-Ontariens, mais aussi ceux des Canadiens français du Québec, étant donné qu'il tente de faire disparaître des préjugés et des ignorances dont les deux groupes sont victimes :

Au jour de la victoire il faudra, dans le calcul des facteurs heureux, faire une large part à cet incessant travail de pénétration; et les Franco-Ontariens ne seront point les seuls à devoir au tenace propagandiste une grosse dette de reconnaissance. Car, tout ce qu'il fait pour la cause dont il a la charge immédiate, il le fait pour nous – non seulement parce que les deux groupes sont solidaires, mais parce qu'il dissipe des préjugés et des ignorances dont nous sommes pareillement victimes.

Il était deux fois convenable qu'on saluât avec éclat, en terre québécoise [*sic*], le dévouement et la générosité de ce magnifique soldat d'une grande cause (Héroux, 1924 : 1).

Pour sa part, Charles Gautier, rédacteur du *Droit*, n'hésite pas également à exprimer son admiration envers Belcourt. Dans un éditorial publié en 1932, au moment du décès du sénateur, Gautier salue l'œuvre de celui qui, à l'instar de son confrère Philippe Landry, a lutté pour assurer l'existence et le développement des Franco-Ontariens :

Chefs d'une minorité encore faible, mais appelée à grandir et à devenir dans cette province une force numérique, ils ont voulu édifier sur les luttes et les sacrifices d'hier les glorieuses destinées de demain. Ils ont voulu que notre nationalité se développe sans entraves, qu'elle jouisse de tous les privilèges d'un peuple libre, que ses enfants, en se multipliant, gardent leurs âmes catholiques et leurs cœurs français. C'est pourquoi leur plus grand désir était de voir tous les Franco-Ontariens unis sous un même drapeau pour la défense des droits constitutionnels qui leur assureraient le libre usage de leur foi et de leur langue (Gautier, 1932 : 3).

Cette représentation de Belcourt que se font les nationalistes canadiens-français, dont Groulx, Héroux et Gautier, ne fait pourtant pas l'unanimité à l'époque. En effet, l'abbé Sylvio Corbeil, directeur de l'École normale de Hull et ancien directeur de conscience de Groulx, ne perçoit pas Belcourt comme un héros de la nation canadienne-française. Au contraire, il lui reproche plutôt son esprit partisan qui l'a amené à faire preuve d'indulgence à l'égard du gouvernement de Wilfrid Laurier qui, en 1896 et 1905, a permis l'abolition des droits scolaires des minorités françaises dans les provinces de l'Ouest. Tout en reprochant à Groulx d'avoir violé la vie intime de Belcourt en créant le personnage de Jules de Lantagnac, le héros de son roman *L'appel de la race* publié en 1922, Louvigny de Montigny, traducteur au Sénat, croit pour sa part que le sénateur n'aurait pas été un nationaliste canadien-français « intransigeant » puisque ce dernier ne cherchait qu'à favoriser l'harmonie entre les Canadiens français et les Canadiens anglais au moment de la lutte scolaire franco-ontarienne (Bock, 2004 : 268-269, 278-279).

Une étude approfondie de la pensée de Belcourt sur la langue française en Ontario, au moment où les Franco-Ontariens se battent pour le respect et la reconnaissance de leur langue maternelle dans leurs écoles et au sein de l'Église catholique de la province au cours des années 1910 et 1920, montre qu'elle est peut-être plus complexe que ce que laissent entendre les nationalistes canadiens-français, complexité qui a d'ailleurs été peu mise en évidence par l'historiographie jusqu'ici. En fait, les historiens de la crise scolaire franco-ontarienne, dont Robert Choquette (1977, 1987) et Gaétan Gervais (1996), ne remettent pas en question la représentation de Belcourt défendue par les nationalistes canadiens-français, alors que Peter Oliver (1972) soutient que Belcourt est, au moment du conflit scolaire franco-ontarien, un partisan de la réconciliation et de la coopération entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. De son côté, Patrice Dutil (2005) abonde dans le même sens qu'Oliver et ajoute que Belcourt favorise également la réconciliation et la coopération entre les deux communautés dans un contexte de conflit mondial. Ainsi, l'objectif de cette étude sera de mieux comprendre la contribution d'une figure franco-ontarienne qui a exercé une influence importante sur la construction identitaire de l'Ontario français, du Canada français et du Canada, par l'entremise de sa lutte pour la langue française en Ontario au cours des années 1910 et 1920. Vivant dans une province anglophone, Belcourt se retrouve donc dans une

situation où il doit conjuguer avec les différentes tensions qui opposent les Canadiens français et les Canadiens anglais et qui, par conséquent, contribuent à affaiblir l'unité nationale. Nous proposons l'hypothèse que, même s'il cherche à protéger les Franco-Ontariens de l'assimilation en défendant leur droit d'utiliser leur langue maternelle dans leurs écoles de même qu'au sein de l'Église catholique de l'Ontario au cours des années 1910 et 1920, il n'en demeure pas moins que Belcourt encourage aussi durant cette période la construction nationale du Canada, en prônant le maintien de la Confédération et de l'unité nationale. Pour ce faire, nous aborderons trois thèmes qui caractérisent la pensée de Belcourt sur la langue française en Ontario, soit l'ancienneté des Canadiens français en Ontario et au Canada, le catholicisme et l'unité nationale. À l'intérieur de ces thèmes, nous comparerons également la pensée de Belcourt à celle de Lionel Groulx, le maître à penser du nationalisme canadien-français, et à celle des nationalistes canadiens de la mouvance d'Henri Bourassa.

L'ancienneté des Canadiens français en Ontario et au Canada

Dans sa lutte en faveur de la langue française en Ontario à l'époque du Règlement XVII, Belcourt invoque l'argument de l'ancienneté des Canadiens français en Ontario et au Canada pour justifier le droit des Franco-Ontariens d'utiliser leur langue maternelle comme langue d'enseignement dans leurs écoles. Pour ce faire, il rappelle que les descendants de ses compatriotes sont les premiers à avoir colonisé le sol de l'Amérique du Nord, dont le territoire actuel de l'Ontario. De l'Atlantique jusqu'aux Rocheuses et de la baie d'Hudson jusqu'en Louisiane, ces pionniers ont, souligne Belcourt, implanté dans cette partie du continent nord-américain leurs lois, leurs traditions, leur religion et surtout la langue française. Étant donné que leurs ancêtres ont établi la civilisation au Canada, les Franco-Ontariens ont donc, estime le sénateur, le droit de s'épanouir dans leur langue, d'autant plus que celle-ci n'est pas une langue étrangère au Canada et encore moins en Ontario (Belcourt, 1914 : 15; 1916 : 14; 1923b : 3-4). Puisqu'il s'agit de la première langue implantée au Canada et la seule parlée depuis plus d'un siècle, hormis l'idiome amérindien, Belcourt est d'avis que cette langue fait partie de l'héritage des Franco-Ontariens et que, par conséquent, ils ne peuvent en être dépossédés. C'est pour cette raison, selon lui, que ces derniers souhaitent poursuivre l'apprentissage, l'approfondissement et la

transmission de la langue de leurs pères, de même que celle qui a servi à la rédaction et à la préservation de l'histoire de la première civilisation et de la première évangélisation chrétienne au Canada¹. Compte tenu du fait qu'il désire préserver l'héritage des ancêtres, Belcourt exhorte ses compatriotes à se mobiliser contre le Règlement XVII, et ce, dans le but d'assurer leur survivance en Ontario. C'est ce qu'il fait d'ailleurs en 1923, à Windsor, lors d'un rassemblement où il s'adresse aux Franco-Ontariens des comtés de Kent et d'Essex venus l'entendre :

Le respect des cendres de ces aïeux, des maisons qu'ils ont habitées, des choses qu'ils ont aimées, des objets qu'ils ont touché[s], vous commandent [*sic*] plus que toute autre voix, la fierté de la race et le respect de tout ce qui la constitue et tout ce qui vous vient d'elle. Personne ne fera jamais le sacrilège d'user de ces souvenirs sacrés avec un esprit et un cœur et une mentalité [*sic*] changés ou déformés².

Ce droit d'aïnesse que possèdent les Franco-Ontariens, Belcourt l'invoque aussi dans un contexte de tension au sein de l'Église catholique en Ontario, afin de justifier la nécessité de nommer des prêtres et des évêques de langue française dans les paroisses et les diocèses où ses compatriotes forment la majorité. Dans une requête adressée en 1926 au pape, il souligne d'ailleurs que leurs ancêtres sont les pionniers de la civilisation et de la foi catholique en Amérique du Nord, de même qu'au Canada, contrairement aux Canadiens d'origine irlandaise, dont les ancêtres ont immigré deux siècles plus tard. Belcourt va même ajouter que ce sont eux qui ont formé les premières communautés catholiques, non seulement au Québec, mais aussi ailleurs au Canada et que c'est grâce à eux si un bon nombre de diocèses ont été fondés au pays. Par conséquent, il est d'avis que l'Église catholique devrait être reconnaissante envers les réalisations des Canadiens français puisqu'elle n'aurait sans doute pas pu exister ni même conserver son intégrité sans le concours des catholiques de langue française du pays et de l'Ontario. De plus, il est important de mentionner que Belcourt croit que les requêtes des Franco-Ontariens en matière d'effectifs religieux de langue française sont légitimes puisque la population catholique francophone de l'Ontario atteint environ 300 000 âmes et constituait, en 1921, la majorité des catholiques dans six diocèses et un vicariat apostolique (1926 : 4-5, 24-25).

¹ « Le Grand Ralliement des Canadiens-Français », *Le Droit*, 23 juin 1913, p. 4.

² « Sachez garder vos traditions intactes et votre langue jusqu'à la dernière syllabe », *Le Droit*, 14 février 1923, p. 9.

Cette idée de l'ancienneté des Franco-Ontariens pour justifier leur droit d'utiliser leur langue maternelle dans leurs écoles et au sein de l'Église catholique de l'Ontario rapproche Belcourt de Lionel Groulx et d'Henri Bourassa. D'abord, l'abbé soutient aussi que le droit d'ainesse des Canadiens français doit leur permettre de s'épanouir comme nation et d'exister partout au Canada puisqu'ils sont les premiers à avoir occupé et colonisé une bonne partie du continent nord-américain. Par conséquent, il est d'avis que l'opposition aux droits scolaires et religieux des minorités françaises constitue une grave attaque envers le Canada français. De plus, afin d'assurer la construction, la stabilité et la pérennité de la nation canadienne-française, Groulx soutient que les Canadiens français doivent préserver et transmettre les traditions ancestrales (Bock, 2004 : 101-103, 125, 135-138), ce que défend aussi Belcourt. De son côté, Bourassa abonde dans le même sens que ce dernier en ce qui a trait à la place des Canadiens français au sein de l'Église catholique au Canada. Réfutant les propos de M^{gr} Francis Bourne, l'archevêque de Westminster, qui, lors du Congrès eucharistique de 1910, défend l'idée que l'anglais doit être la seule langue du catholicisme sur le continent nord-américain, Bourassa estime que les Canadiens français doivent avoir le droit de pratiquer la religion catholique en français puisqu'ils sont les premiers apôtres du christianisme en Amérique du Nord (1910 : 14).

Le catholicisme

Tout comme l'ancienneté des Canadiens français en Ontario et au Canada, le catholicisme est un autre thème qui domine la pensée de Belcourt sur la langue française en Ontario. Dans sa requête adressée en 1926 au pape, Belcourt déplore d'abord l'existence d'une politique d'élimination du clergé de langue française dans sa province. Il fait part de son inquiétude face au recrutement du clergé chez les jeunes franco-ontariens qui est, à son avis, entravé par l'attitude des autorités religieuses irlandaises qui n'hésitent pas à appuyer les orangistes dans leur croisade contre l'utilisation de la langue française dans les écoles. En effet, il croit que cette attitude contribue à retarder le cheminement scolaire des enfants franco-ontariens, étant donné que ceux-ci doivent composer avec un enseignement qui ne se fait pas dans leur langue maternelle, de sorte que peu d'entre eux décident, par la suite, de poursuivre leurs études au niveau secondaire. Puisque ces jeunes n'ont pas tous la chance de

recevoir une formation sacerdotale dans les collèges du Québec, certains d'entre eux réussissent tout de même à parvenir au sacerdoce grâce à la formation acquise dans les collèges de langue anglaise de l'Ontario, alors que d'autres s'en voient refuser l'admission puisqu'on leur préfère plutôt les candidats de langue française qui se sont anglicisés. Belcourt s'inquiète aussi du fait que ceux qui font leurs études dans les collèges de langue française soient obligés de suivre leur cours de philosophie dans les collèges de langue anglaise, ce qui prolonge leurs études de deux ans. Selon lui, grâce à la formation qu'ils reçoivent des collèges de langue anglaise, ces jeunes prêtres ne demeurent français que de nom, compte tenu du fait qu'ils n'ont plus la même mentalité, les mêmes sentiments, les mêmes goûts et la même langue que leurs compatriotes. Belcourt note d'ailleurs que cette situation n'est pas rare dans le diocèse de London où les jeunes prêtres ne sont plus reconnus par leurs compatriotes et ne sont plus en mesure de leur transmettre adéquatement la foi. En plus, le sénateur reproche aux institutions d'enseignement religieux de la province de ne pas offrir une bonne formation en français aux prêtres de langue anglaise qui sont assignés à des paroisses franco-ontariennes. Leur français reste misérable et incompréhensible, de sorte que leurs fidèles ont de la difficulté à les comprendre. Il est important de mentionner que cette politique d'élimination du clergé de langue française en Ontario, Belcourt la perçoit également dans l'attitude des évêques irlandais qui refusent d'accepter des prêtres de langue française des autres diocèses qui s'offrent à desservir des paroisses franco-ontariennes dans leur diocèse (1926 : 9-12).

Cette politique d'élimination du clergé canadien-français entreprise par le clergé irlandais en Ontario amène Belcourt à associer la langue et la foi, c'est-à-dire que l'assimilation peut, d'après lui, entraîner l'apostasie. Dans sa requête au pape de 1926, le sénateur reproche, entre autres, aux prêtres irlandais de ne pas s'adapter au genre de vie, aux mœurs, aux habitudes et à la langue des différents groupes ethniques dont ils ont la responsabilité, ce qui, à son avis, compromet l'efficacité de l'enseignement religieux en plus d'affaiblir la foi des Franco-Ontariens. Étant donné que ces prêtres refusent de dire la messe en français, particulièrement dans les paroisses franco-ontariennes qui sont situées dans les diocèses de Pembroke, d'Alexandria, de London et de Sault-Sainte-Marie, les fidèles franco-ontariens ne sont pas en mesure de bien interpréter la parole de leurs guides puisqu'ils ne sont pas familiers avec le vocabulaire de la

prédication qui leur est entièrement transmis en anglais. En plus d'être froissé par le fait que les documents épiscopaux et pastoraux sont souvent rédigés en anglais, Belcourt désapprouve les confessions et les retraites paroissiales qui sont faites également en anglais dans les paroisses franco-ontariennes. Ainsi, Belcourt croit que les hommes d'Église de langue anglaise ne cherchent qu'à entraîner leurs paroissiens franco-ontariens à parler leur langue, malgré le fait que certains d'entre eux connaissent le français. Belcourt tient toutefois à préciser que les prêtres canadiens-français qui desservent les paroisses irlandaises s'adressent sans difficulté en anglais à leurs fidèles et que ceux-ci les comprennent (1926 : 6, 15-17, 19-20).

Belcourt soutient également que l'organisation paroissiale canadienne-française est différente de celle qui régit les paroisses irlandaises. Selon lui, la paroisse canadienne-française incarne davantage la famille, dont le prêtre est le chef principal. Il estime que ce dernier joue non seulement un rôle religieux, mais aussi un rôle de confident et de conseiller, en sorte qu'il acquiert facilement la confiance et le respect de ses ouailles. Belcourt note d'ailleurs que ces prêtres partagent la même origine, la même mentalité, les mêmes sentiments et les mêmes goûts que leurs fidèles, ce qui facilite les rapprochements :

Le prêtre canadien-français se fait tout à tous, et il intéresse son peuple à la vie paroissiale jusque dans ses détails. C'est ainsi qu'il gagne sa confiance et c'est de lui par excellence qu'on peut dire que « ayant la même origine, la même mentalité, les mêmes sentiments et les mêmes goûts que ses compatriotes », il a « une merveilleuse puissance pour insinuer la foi dans leur esprit » ; bien mieux que tout autre, il connaît les méthodes de persuasion [*sic*] de ses paroissiens. Trois siècles de cette vie ont créé entre le peuple canadien-français et son clergé, des liens de sympathie et d'union qu'on ne peut briser sans ébranler jusque dans leurs fondements ses convictions religieuses (1926 : 20).

Ainsi, Belcourt croit que lorsque les Franco-Ontariens se voient imposer des prêtres de langue et de mentalité étrangères, ils ne possèdent plus de confidents naturels et, par conséquent, leurs difficultés morales et matérielles demeurent sans solution, sans compter le fait que la paroisse se retrouve désorganisée. Il va même jusqu'à croire que cette situation va inciter les Franco-Ontariens à abandonner la religion catholique au profit de la religion protestante (1926 : 21). Il est également important de mentionner que cette union de la langue et de la foi, Belcourt ne la défend pas seulement en 1926 dans sa requête adressée au pape ; il

la défend aussi en 1914 par l'entremise d'une supplique collective dans laquelle il demande au souverain pontife de bénir la langue française, que lui et ses confrères franco-ontariens associent à la sauvegarde de la foi (Charron *et al.*, 1914 : 1).

En défendant l'union de la langue et de la foi, Belcourt ne fait que reprendre le discours de Bourassa sur le sujet, du moins celui des années 1910. C'est parce qu'il est d'avis que la préservation de la langue française contribue à maintenir la religion catholique chez les Canadiens français que Bourassa s'insurge, lors du Congrès eucharistique de 1910, contre les propos de M^{gr} Bourne, l'archevêque de Westminster, qui soutient que c'est la langue anglaise qui va assurer la pérennité de l'Église catholique en Amérique du Nord. Il estime, pour sa part, que le Christ n'a jamais exigé des croyants qu'ils abandonnent leur langue et leur culture afin d'être fidèles à Dieu. Par conséquent, il croit que les Canadiens français doivent avoir le droit de pratiquer la religion catholique dans leur langue, soit celle qu'ils ont utilisée pendant 300 ans pour prier Dieu (Bourassa, 1910 : 14). Puisqu'il se porte à la défense des Canadiens français dans sa réfutation des propos de M^{gr} Bourne, Bourassa obtient l'admiration et la sympathie de Groulx, qui décide de lui attribuer le rôle de chef de la nation canadienne-française, chef qui, d'après lui, saura guider ses compatriotes vers le réveil national (Bock, 2004 : 246).

S'il défend l'union de la langue et de la foi pendant les années 1910, Bourassa modifie cependant sa position au cours des années 1920, ce qui l'amène à accorder davantage d'importance à la foi qu'à la langue. Étant donné que le pape condamne le nationalisme outrancier durant les années 1920, Bourassa se met à partager la méfiance du souverain pontife à l'égard de cette doctrine et, par conséquent, décide de la condamner ouvertement, prétextant qu'elle est en contradiction avec l'ordre hiérarchique de l'Église catholique et l'ordre social (Lamonde, 2004 : 161-162). C'est sans doute pour cette raison qu'il dénonce le projet d'État français catholique proposé en 1922 par *L'Action française* de Montréal à la suite d'une enquête. Qualifiant le projet de « séparatiste », Bourassa est d'avis que sa création va, entre autres, amener le Québec à abandonner les minorités françaises, attitude qui déçoit d'ailleurs Groulx et ses collègues (Bock, 2004 : 309-310 ; Mann, 2005 : 140). Même s'il appuie les Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII jusqu'à son abolition en 1927 (Bourassa, 1927 : 1), Bourassa condamne toutefois, en 1929, la

lutte des Sentinellistes du Rhode Island contre leur évêque, qui souhaite utiliser leurs fonds pour financer les écoles anglophones du diocèse. Selon lui, il ne s'agit pas d'une lutte pour la défense de la langue française, mais plutôt d'un refus de l'autorité (Lacombe, 2002 : 54-55).

Bien que Bourassa privilégie la foi au détriment de la langue au cours des années 1920, il en est autrement pour Belcourt, qui demeure fidèle à la théorie de l'union de la langue et de la foi, non seulement dans les années 1910, mais aussi dans les années 1920. Sa supplique et sa requête adressées respectivement en 1914 et en 1926 au pape en témoignent. Il est possible de croire que la condamnation du pape à l'égard du nationalisme outrancier au tournant des années 1920 ne contribue pas à modifier la pensée de Belcourt sur l'union de la langue et de la foi durant cette période. Ainsi, il n'hésite pas, en 1926, à faire part au souverain pontife que l'assimilation peut entraîner l'apostasie, ce qui le rapproche de Groulx, qui demeure également fidèle à cette théorie. Il faut dire que l'abbé est réticent envers ceux qui cherchent à séparer le national du religieux (Bock, 2004 : 105), étant d'avis que la rupture du lien qui unit les deux éléments ne peut qu'être désastreuse pour la nation canadienne-française (Mann, 2005 : 156). De plus, il est important de mentionner qu'il se peut que Belcourt ne se sente pas particulièrement visé par la condamnation papale, compte tenu du fait que son nationalisme est plus modéré que d'autres, comme nous le montrerons plus loin lorsqu'il sera question de l'unité nationale.

Puisqu'il croit que l'Église catholique est autant celle des Franco-Ontariens que celle des Canadiens d'origine irlandaise, Belcourt soutient enfin, dans une supplique collective adressée en 1914 au pape, que la nomination de prêtres et d'évêques de langue française dans les paroisses et les diocèses où les Franco-Ontariens forment la majorité, la division des paroisses mixtes, de même que la publication française des lettres pastorales, des circulaires et des documents épiscopaux seront bénéfiques pour l'esprit de l'Église catholique en Ontario, en plus d'être le seul moyen de maintenir la paix entre les catholiques franco-ontariens et les catholiques irlandais. C'est sans doute pour préserver cette paix et aussi pour délivrer les Franco-Ontariens des comtés de Kent et d'Essex du joug de M^{gr} Michael Francis Fallon que Belcourt et ses confrères proposent de séparer le diocèse de London, dans le but d'en créer un nouveau dont le siège sera situé à Windsor et dont le titulaire sera canadien-français (Charron *et al.*, 1914 : 1-2). Il faut dire que M^{gr} Fallon n'obtient pas

la sympathie des Franco-Ontariens, que ce soit ceux de son diocèse ou ceux qui habitent ailleurs en Ontario, dans la mesure où il mène une campagne antifrançaise et promeut ouvertement le Règlement XVII (Choquette, 1977; Cecillon, 1995). Lors de son premier mandat à titre de président de l'ACFEO, Belcourt avait dénoncé, auprès du pape, la conduite du prélat qui lui avait valu l'appui des orangistes, soit les pires ennemis de l'Église catholique, selon lui. Il lui avait également demandé de le rappeler à l'ordre, en plus de protéger les droits religieux et nationaux des Franco-Ontariens (Belcourt, entre 1910 et 1912). Il est important d'ajouter que Belcourt et ses acolytes souhaitent aussi mettre un terme à l'opposition des évêques et du clergé irlandais à l'égard des écoles catholiques de langue française où les deux langues officielles sont enseignées, puisque l'attitude de ces hommes d'Église ne peut qu'affaiblir le respect de l'enseignement et de la discipline de l'Église catholique, de même que réjouir les ennemis de celle-ci. Cette volonté de mettre fin aux querelles entre les catholiques franco-ontariens et les catholiques irlandais amène également ces hommes à exiger la formation d'une commission dans le but d'étudier et de régler le différend qui oppose ces deux groupes à propos des écoles à Ottawa. Cette commission devrait, selon eux, être composée du délégué apostolique, du cardinal Louis-Nazaire Bégin de Québec et de M^{gr} Edward Joseph McCarthy, l'archevêque d'Halifax (Charron *et al.*, 1914 : 2-3). Ainsi, ce que Belcourt et ses compatriotes cherchent à faire comprendre au pape dans leur supplique, c'est que l'unité de l'Église catholique en Ontario ne pourra être maintenue que si les évêques irlandais respectent les besoins religieux des Franco-Ontariens de leur diocèse et cessent leurs attaques à l'égard des écoles bilingues.

S'il défend l'union de la langue et de la foi, de même que l'unité de l'Église catholique dans sa lutte pour le respect et la reconnaissance de la langue française au sein même de cette institution en Ontario, Belcourt ne se réfère toutefois pas à la logique de la mission providentielle des Canadiens français pour revendiquer leurs droits scolaires ou religieux, préférant plutôt s'en tenir à l'histoire, à l'ancienneté, de même qu'au droit constitutionnel et à la solidarité, comme nous le verrons plus loin. Le fait qu'il demeure silencieux sur la question le distingue d'ailleurs de Groulx qui, pour sa part, accorde une grande place à cette logique dans son discours. Il faut dire que l'abbé défend l'idée que ses compatriotes ont reçu de la Providence la mission de répandre la civilisation française et la foi catholique en Amérique du Nord (Bock, 2004 : 119-138). Il

est important de mentionner que Belcourt se distingue également de Bourassa qui adhère aussi au providentialisme, dans la mesure où il croit que la Providence a choisi les Canadiens français pour occuper le rôle d'apôtres en Amérique du Nord et qu'elle leur a accordé sur ce continent un coin de terre à part qui leur permettra de vivre en une société qui correspond aux vues de l'Église catholique (Bourassa, 1910 : 15-16).

L'unité nationale

Enfin, l'unité nationale est un autre thème qui domine la pensée de Belcourt sur la langue française en Ontario au cours de sa lutte contre le Règlement XVII, stipulant que ce dernier contribue à fragiliser la nation canadienne. Il croit d'ailleurs que l'usage d'une seule langue ne favorise pas davantage le progrès, le développement, la prospérité et l'unité d'une nation. Le sénateur est plutôt d'avis que la diversité des langues n'est pas un obstacle, mais plutôt un atout à la vie nationale. Il cite l'exemple de l'Autriche, de la Belgique et de la Suisse, de même que certaines nations faisant partie de l'Empire britannique, dont l'Inde, afin de montrer qu'il existe une diversité linguistique dans ces pays, et que chacune des langues est enseignée dans les écoles, en plus d'être mise sur un pied d'égalité. De plus, Belcourt explique que l'enseignement de plusieurs langues ne retarde ni le progrès ni l'unité nationale dans ces pays. Selon lui, le Canada doit plutôt être fier d'être un pays où il y a une dualité ethnique, celle-ci ne pouvant qu'être à son avantage :

N'oublions pas que l'union est la force, mais l'uniformité n'est pas l'union. Au lieu de le regretter, nous devrions nous féliciter de trouver au Canada la différence des races anglaise et française, la variété des caractères et le progrès qui en résulte. Au lieu d'être un obstacle au progrès et à l'avancement dans toutes les sphères de l'énergie humaine, cette diversité est au contraire le meilleur stimulant, outre qu'elle ajoute au pittoresque de la vie nationale. De cette diversité résultent naturellement une émulation louable et une rivalité amicale. Combien monotone serait notre existence nationale, combien stérile elle serait sous tant d'aspects, si nous nous ressemblions tous par les traits, la mentalité et le caractère, si nous ne parlions et ne lisions qu'une langue, si nous avions tous les mêmes goûts, les mêmes habitudes, si nous passions tous dans la vie comme le font les créatures qui vivent en troupeau! (1912 : 6-7)

Étant donné que la proscription de la langue française dans les écoles bilingues de l'Ontario nuit à l'unité nationale par les divisions qu'elle suscite entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, Belcourt

craint alors pour la survie de la Confédération et des institutions nationales. Puisqu'il croit que la Confédération est un partenariat entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, le sénateur soutient que les Pères de la Confédération ont défendu l'idée que le développement et le progrès de la nation canadienne ne pouvaient se faire sans l'union et la coopération des Canadiens français et des Canadiens anglais, et ce, tout en laissant à chacun le droit de s'épanouir librement dans sa langue, sa culture et ses croyances (1917 : 69-70; 1925 : 206; 1927 : 4). Belcourt reconnaît cependant que cette conception a été à maintes reprises brisée par certains politiciens des provinces canadiennes-anglaises, qui ne se sont pas gênés pour attaquer les minorités françaises, soit pour s'emparer du pouvoir ou pour le maintenir, alors que les Canadiens français du Québec ont, pour leur part, toujours traité avec justice et générosité la minorité anglaise de leur province (1917 : 70). Il estime que si les Canadiens français avaient su dès le départ que les clauses du pacte fédéral ne seraient pas respectées par leurs confrères canadiens-anglais, ils n'auraient jamais accepté de faire partie de la Confédération³. Ainsi, Belcourt croit que les Canadiens anglais doivent avant tout comprendre que la fusion des races ne sera jamais possible au Canada et que la Confédération ne pourra prospérer, ni même survivre, sans la collaboration des deux communautés :

L'assimilation des deux races, leur fusion complète, que désirent et rêvent encore certains Anglais du Canada, n'est pas possible. On ne réussira jamais à faire des Anglais avec les Français du Canada : ceux-ci n'y consentiront jamais. Les traditions séculaires de ces derniers, leur génie particulier, leur atavisme ont poussé des racines trop longues et trop solides pour qu'on puisse jamais les arracher ou les détruire. [...] Bref l'esprit et le but de la Confédération peuvent et doivent se résumer en deux mots, « coopération et solidarité » (1917 : 70-71).

Étant d'avis que la crise scolaire en Ontario est devenue un obstacle à la construction nationale du Canada, le sénateur demande à tous ceux qui condamnent la mesure du gouvernement ontarien de s'unir aux Franco-Ontariens, non seulement dans le but de réparer les torts qui sont portés contre la minorité française de l'Ontario, mais aussi dans le but de rétablir l'unité nationale. Pour ce faire, Belcourt mise d'abord sur le Québec, qu'il considère comme la « province mère » de la nation canadienne-française.

³ « Ne vous étonnez pas, Ontariens, si Québec vous boude un peu », *Le Droit*, 10 février 1923, p. 15.

Puisque le français est la langue de la majorité au Québec, celui-ci ne peut pas, selon Belcourt, demeurer indifférent face à la situation précaire de ses compatriotes de l'Ontario qui sont, tout comme les autres minorités françaises du Canada, les avant-postes (1913 : 289, 304). À cet effet, Belcourt ne fait que reprendre le discours de Groulx, qui soutient que le Québec, foyer de la nation canadienne-française, a le devoir de prêter main-forte aux minorités françaises dans le but de défendre leurs droits linguistiques, culturels, scolaires et religieux (Bock, 2004 : 162-173). Lors du Congrès de la langue française qui se tient en 1912 à Québec, le sénateur explique que l'aide de cette province est nécessaire pour préserver l'existence de la langue française en Ontario et que si les Franco-Ontariens n'ont pas son appui, leur cause sera perdue : « Si, en outre, nous ne pouvions compter sur l'appui moral, sur le concours matériel de la province de Québec, je crois qu'il nous faudrait bien admettre la faillite ultime de la langue chez nous. » Afin d'assurer la pérennité de la langue française en Ontario, Belcourt souhaite que « [ses] frères de la province mère » contribuent à la formation des instituteurs bilingues, de même qu'à l'établissement et au maintien des écoles paroissiales, commerciales et industrielles (Belcourt, 1913 : 304). De plus, le sénateur est d'avis que l'appui du Québec est aussi essentiel pour éclairer les Canadiens anglais sur la justesse des droits et des revendications des Franco-Ontariens, tout en leur faisant comprendre l'importance de faire respecter le pacte fédéral. Lors d'un rassemblement organisé à l'Université Laval, à Québec en 1915, par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), dans le but de sympathiser avec la cause des Franco-Ontariens, Belcourt invite les Canadiens français du Québec à épauler leurs compatriotes de l'Ontario dans cette entreprise :

Vous nous aiderez donc à éclairer l'opinion publique au Canada et en Angleterre, surtout et par dessus [*sic*] tout chez nos concitoyens de langue anglaise, et à expliquer, là comme ici, et à bien définir notre situation scolaire comme à préciser nos droits et nos justes revendications. Vous et nous ensemble, nous réussirons à faire comprendre à la majorité qui nous entoure que priver les minorités dans la Confédération canadienne de leurs droits naturels, historiques et constitutionnels, constitue une violation du pacte fédéral dont cette majorité est plus particulièrement solidaire. Précisément parce qu'elle est la majorité elle est plus spécialement obligée à faire respecter non seulement la lettre, mais l'esprit, je dirai surtout l'esprit, des conventions, la garantie des obligations communes de l'acte fédératif (1915 : 12).

Si Belcourt cherche à obtenir l'appui de la population canadienne-française du Québec, il cherche aussi à acquérir celui de la population canadienne-anglaise de la province, celle-ci pouvant jouer, selon lui, un rôle déterminant dans la lutte contre le Règlement XVII. Dans son discours prononcé, en 1916, devant le Canadian Club de Québec, Belcourt insiste d'ailleurs sur le fait que non seulement les Anglo-Québécois pourraient vivre la même situation que leurs compatriotes francophones de l'Ontario, étant donné qu'ils forment une minorité au Québec, mais aussi parce que c'est le devoir du Québec, province membre de la Confédération, de contribuer à mettre un terme à cette crise :

Perhaps you may think it impertinence on my part, but will you not allow me to say that you owe it to yourselves first of all to look carefully into this matter. To-day it is a question in Ontario, but to-morrow it may be a question in Quebec. Don't you owe it to yourselves to consider this most carefully? But, to put it on a higher ground—because I have unbounded confidence in the feelings of justice and fair play of the Protestants in the Province of Quebec—don't you owe it to us French-Canadians, in both Provinces, to come to our assistance in the Province of Ontario, where we are seeking the preservation of our most elementary rights? I think you owe it also to Canada, to Confederation, to take a part in this matter. [...] Permit me also to say to you, with all the solemnity and earnestness of which I am capable, that it is your duty, because the present is as grave and as dangerous a situation as ever arose in Canada. I say Quebec is as much a partner in Confederation as the other provinces. Confederation is a partnership in which we are all jointly and severally responsible for the performance of duties and obligations assumed by every one of the provinces, and for that reason I am sure—I hope at all events—that you will agree with me, that it is incumbent upon you to look into this very serious matter and do what you can to bring about a just settlement of it⁴ (1916 : 13).

⁴ « Vous me trouverez peut-être impertinent, mais permettez-moi de vous dire qu'il vous incombe de regarder attentivement cette affaire. Aujourd'hui, il s'agit d'une situation qui touche l'Ontario, mais demain, elle pourra toucher le Québec. Ne vous incombe-t-il pas de vous pencher sérieusement sur cette question? Mais, pour la situer à un niveau plus élevé – parce que j'ai une confiance inconditionnelle envers les sentiments de justice et de *fair-play* des protestants de la province de Québec –, est-ce que vous nous le devez pas à nous Canadiens français des deux provinces de venir nous appuyer dans la province de l'Ontario, où nous luttons pour la préservation de nos droits fondamentaux? Je crois que vous le devez aussi au Canada, à la Confédération, de prendre part à cette lutte. [...] Permettez-moi de vous dire aussi, avec toute la solennité et l'ardeur dont je suis capable, qu'il s'agit de votre devoir, parce que la situation présente au Canada est plus grave et dangereuse qu'auparavant. Je dirais que le Québec est autant un partenaire dans la Confédération que les autres provinces. La Confédération est un partenariat à l'intérieur duquel nous sommes tous responsables

Belcourt ne cherche pas seulement à convaincre les Canadiens français et les Canadiens anglais du Québec d'appuyer les Franco-Ontariens dans leur lutte contre le Règlement XVII ; il cherche aussi le soutien des Canadiens anglais de l'Ontario. Lors d'un rassemblement organisé en 1923 par la Literary and Athletic Society de l'Université de Toronto, il explique que c'est le devoir de ses compatriotes de langue anglaise dans la province de faire des efforts afin que les liens sacrés de l'entente soient renoués et que les conflits qui séparent les deux communautés soient choses du passé. Selon le sénateur, les Canadiens anglais doivent jouer un rôle primordial dans cette quête puisqu'il les considère comme les « grands frères » des Canadiens français. D'après lui, si les Canadiens anglais se mettent à la tâche, les Canadiens français leur tendront la main en vue de coopérer pour le maintien de l'unité nationale (1923a : 6). Cette volonté de favoriser l'union des Canadiens français et des Canadiens anglais pour le bien du Canada, Belcourt l'exprime aussi, la même année, devant le Rotary Club de Toronto. Dans son discours rapporté par le journal *Le Droit*, il souligne l'importance de mettre un terme aux conflits qui opposent les Canadiens français et les Canadiens anglais. Puisque la société canadienne est composite, Belcourt est d'avis qu'il faut laisser à chacun le droit de se développer selon ses particularités :

Cessons de nous quereller, de nous prendre à la gorge pour de futiles motifs. Tournons plutôt nos énergies, nos talents, nos activités à travailler à l'avancement du pays. La providence a permis qu'il soit composite. Gardons-le comme il est, laissant à chacun de se développer selon sa nature, son esprit, ses inclinations, son idéal⁵.

C'est pour rétablir l'union et pour favoriser la coopération entre les deux communautés en Ontario que Belcourt a contribué, en 1922, à la fondation de la Unity League of Ontario, qui regroupe des Canadiens anglais issus, entre autres, des milieux juridique, politique, universitaire et industriel. Dans le cadre de son discours devant la Literary and Athletic Society de l'Université de Toronto en 1923, il explique que cette ligue se dévoue pleinement à cette tâche :

envers les devoirs et les obligations qui sont assumés par chacune des provinces, et c'est pour cette raison, j'en suis convaincu, et que vous serez d'accord avec moi, qu'il vous incombe de vous occuper de cette situation et de faire ce que vous pouvez pour trouver un règlement juste. » (Nous traduisons.)

⁵ « Ne vous étonnez pas... », p. 15.

The League recognizes that upon it lies the duty, as well as the opportunity, of removing the first obstacles which bar the way to the re-establishment of mutual confidence and respect between the two great races of this country, and it is evidently devoting itself to the task with courage and confidence⁶ (1923a : 7).

Cet acte de foi en faveur de l'unité nationale dans le contexte de la crise scolaire franco-ontarienne, Belcourt l'exprime également, en 1924, lorsqu'il reçoit le Grand Prix d'Action française, tout en rappelant l'importance de poursuivre l'œuvre des ancêtres :

Aussi faut-il admettre que le devoir qui s'impose à tous les individus, comme aux groupes qui ont fondé la Confédération, malgré la différence de caractère, d'origine, de religion, de langue, de génie, en dépit des heurts, des difficultés et des vicissitudes qui devaient en résulter, en dépit des déceptions et des découragements qui se sont produits ou qui se produiront dans l'avenir, est de travailler sans relâche et avec espoir à la création et au maintien de l'unité nationale canadienne. [...]

Puisque les pionniers français se sont toujours inspirés du génie, de la logique et des gestes français, et se sont appliqués à jouer sur ce continent le rôle que la France a rempli dans le vieux monde, nous devons, nous leurs descendants et leurs successeurs, nous rappeler que noblesse oblige, que nou[s] sommes les gardiens des traditions, de la culture et des enseignements français. En travaillant de tous nos efforts à préserver notre intégrité française, notre action française, nous contribuerons efficacement à assumer le progrès, la grandeur et l'intégrité de la nation bilingue qu'est le Canada⁷.

Ainsi, malgré la crise scolaire qui ébranle la communauté franco-ontarienne au cours des années 1910 et 1920, Belcourt continue toujours de croire à la viabilité de la Confédération, qui permet l'existence et l'épanouissement des Canadiens français et des Canadiens anglais en toute égalité sur le territoire canadien. Afin de protéger l'unité nationale qui est fragilisée par le Règlement XVII, le sénateur est d'avis qu'il faut encourager les Canadiens français et les Canadiens anglais à travailler ensemble, afin d'assurer la construction de la nation canadienne, en dépit de leurs différences de langue, de culture et de religion. Ainsi, Belcourt

⁶ « La Ligue reconnaît que c'est à elle qu'incombent le devoir et l'opportunité de supprimer les premiers obstacles qui barrent la route au rétablissement de la confiance et du respect mutuels entre les deux grandes races de ce pays, et il est évident qu'elle s'y consacre avec courage et confiance. » (Nous traduisons.)

⁷ « La race canadienne-française rend un digne hommage à l'un de ses dévoués chefs l'hon. sén. Belcourt », *Le Droit*, 26 mai 1924, p. 8.

ne fait que reprendre le discours pancanadien de Bourassa fondé, entre autres, sur la théorie des deux peuples fondateurs. Selon cette conception, les Canadiens français et les Canadiens anglais sont égaux en droit partout au pays et ils doivent s'unir, et non fusionner, afin d'assurer l'avancement de la nation canadienne (Lacombe, 2002 : 78-87).

Si Belcourt demeure optimiste quant à l'avenir d'un Canada qui permet l'existence et l'épanouissement des Canadiens français et des Canadiens anglais en toute égalité, Groulx, pour sa part, est plus désillusionné au tournant des années 1920 et, par conséquent, il se met à développer un nationalisme qui est davantage centré sur le Canada français que sur le Canada. Même s'il perçoit la Confédération comme une victoire nationale importante puisqu'elle est, à son avis, le couronnement des luttes qu'ont menées les Canadiens français pour leur reconnaissance en tant que société distincte – ce qui l'amène à adhérer au discours de Bourassa sur les deux peuples fondateurs –, Groulx constate toutefois que le développement du Canada français au sein du Canada est entravé par l'attitude de la majorité anglo-protestante, qui ne cherche qu'à assimiler les minorités françaises, alors que les hommes politiques canadiens-français, à l'exception de certains d'entre eux, dont Belcourt, sont davantage préoccupés de défendre les intérêts de leur parti politique que ceux de leurs compatriotes. À la suite d'une enquête, l'abbé et ses collègues de *L'Action française* de Montréal vont même jusqu'à envisager, en 1922, la création d'un État français indépendant, advenant l'effondrement de la Confédération qui, à leur avis, sera provoqué par le mécontentement des provinces de l'Ouest à l'égard des politiques mercantiles du Canada central. L'État qu'ils proposent sera confiné au territoire de la province de Québec. Il est important de mentionner que ce projet d'État français soulève les critiques de Bourassa, qui n'hésite pas à le qualifier de « séparatiste ». De plus, il suscite l'inquiétude de plusieurs chefs de file canadiens-français des provinces canadiennes-anglaises, dont Belcourt, et ce, même si Groulx et ses acolytes soutiennent l'idée de ne pas abandonner les minorités françaises si le projet se concrétise. Il faut dire que la question de l'État français semble avoir créé un malaise entre le sénateur et l'abbé. En effet, ce dernier va même jusqu'à demander à Belcourt, par l'entremise d'Edmond Cloutier, secrétaire de l'ACFEO, de modifier un extrait du discours que le sénateur doit prononcer dans le cadre de la cérémonie où on lui remettra le Grand Prix d'Action française, étant d'avis que l'extrait en question est trop dur à l'égard de *L'Action*

française, ce que Belcourt accepte de faire. Bien que Charles Charlebois tente d'expliquer à Groulx qu'il n'existe pas de divergence entre Belcourt et *L'Action française*, le père oblat lui laisse toutefois savoir que le sénateur croit que la revue s'est prononcée trop rapidement sur la question. Selon Charlebois, Belcourt estime que, pour le moment, la Confédération est le seul cadre qui puisse permettre la survie et l'expansion de la culture et de la civilisation françaises au Canada. Même s'il accepte de modifier un extrait de son discours, Belcourt demeure toujours préoccupé par le projet d'État français et, par conséquent, demande à rencontrer les directeurs de la revue pour discuter de la question. Cette rencontre qu'exige le sénateur ne semble d'ailleurs pas avoir eu lieu, compte tenu de l'horaire surchargé des directeurs de la revue (Bock, 2004 : 138-141, 144-149, 304-307, 309-321).

Conclusion

Tout compte fait, la pensée de Napoléon-Antoine Belcourt sur la langue française, à l'époque où les Franco-Ontariens luttent pour le respect et la reconnaissance de leur langue maternelle au sein des écoles bilingues et au sein de l'Église catholique de l'Ontario, est peut-être plus complexe que ce que laissent entendre les nationalistes canadiens-français, ainsi qu'une certaine historiographie. Même s'il cherche à protéger les Franco-Ontariens de l'assimilation en défendant leur droit d'utiliser leur langue maternelle dans leurs écoles et au sein de l'Église catholique de l'Ontario au cours des années 1910 et 1920, Belcourt encourage également, durant cette période, la construction de la nation canadienne, en prônant le maintien de la Confédération et de l'unité nationale. Alors comment expliquer le fait que certains nationalistes canadiens-français, dont Lionel Groulx, Omer Héroux et Charles Gautier, aient voulu en faire un nationaliste canadien-français « intransigeant », pour emprunter le terme à Louvigny de Montigny? Il faut dire que Groulx, pour sa part, est convaincu que la nation canadienne-française a besoin d'un chef qui saura la guider vers son apogée. Selon lui, ce chef doit être en mesure de s'élever au-dessus de la partisanerie politique, afin de privilégier les intérêts de la nation canadienne-française. Il va même jusqu'à présenter Belcourt comme l'un des hommes politiques qui réussit à faire passer les intérêts de la nation avant ceux des partis politiques, à l'instar de Louis-Hippolyte La Fontaine et d'Henri Bourassa (Bock, 2004 : 145).

Étant donné le rôle important que joue Belcourt dans la lutte scolaire franco-ontarienne, il est possible que Groulx ait préféré ignorer certaines caractéristiques de la pensée du sénateur, dont sa volonté de travailler en faveur du Canada, dans un contexte de crise scolaire qui ébranle la communauté franco-ontarienne, afin de l'élever au rang des chefs de la nation canadienne-française.

BIBLIOGRAPHIE

- BELCOURT, Napoléon-Antoine (entre 1910 et 1912). Lettre de Napoléon-Antoine Belcourt à Sa Sainteté le Pape Pie X, Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française (dorénavant CRCCF), Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (dorénavant Fonds ACFO), C2/150/1.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1912). *Le français dans l'Ontario*, Montréal, [s. é.], Archives Deschâtelets (dorénavant AD), Fonds Napoléon-Antoine Belcourt (dorénavant Fonds NAB), HH 6021 .B42R 2.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1913). « De l'exercice des droits reconnus à la langue française au Canada », dans [Société du parler français au Canada], *Premier Congrès de la langue française au Canada tenu à Québec du 24 au 30 juin 1912 : compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale limitée, p. 288-307.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1914). *Regulation 17 Ultra Vires: Argument of Hon. N.A. Belcourt before the Supreme Court of Ontario, November 2nd, 1914*, Ottawa, Imprimerie du Droit, AD, Fonds NAB, HH 6021 .B42R 3.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1915). « La proscription de la langue française dans l'Ontario », discours prononcé à l'Université Laval de Québec, AD, Fonds NAB, HH 6020 .B42R 43.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1916). *Bilingualism: Address Delivered before the Quebec Canadian Club at Quebec, Tuesday, March 28th, 1916*, Québec, TheTelegraph Printing Co., AD, Fonds NAB, HH 6021 .B42R 5.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1917). « Conflit des races », *Almanach de la langue française*, 2^e année, Montréal, Ligue des droits du français, p. 68-73.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1923a). *National Unity: Report of a Lecture Delivered before the Literary and Athletic Society of the University of Toronto, January 9th 1923*, Toronto, [s. é.], AD, Fonds NAB, HH 6021 .B42R 10.

- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1923b). *The Status of the French Language in Canada*, Sackville (N.-B.), Mount Allison University, AD, Fonds NAB, HH 6021 .B42R 8.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1925). « La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario », *L'Action française*, vol. XIII, n° 4 (avril), p. 204-221.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1926). « Requête de l'honorable N.A. Belcourt à Sa Sainteté Pie XI, Pape, 8 septembre 1926 », CRCCF, Fonds ACFO, C2/150/4.
- BELCOURT, Napoléon-Antoine (1927). « National Unity », discours prononcé au Canadian Club de Trenton, AD, Fonds NAB, HH 6020 .B42R 27.
- BOCK, Michel (2004). *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH.
- BOURASSA, Henri (1910). *Religion, langue, nationalité : discours prononcé à la séance de clôture du XXI^e Congrès eucharistique à Montréal, le 10 septembre 1910*, Montréal, Le Devoir.
- BOURASSA, Henri (1927). « Le problème constitutionnel. Partie III : droits des minorités françaises », *Le Devoir*, 30 décembre, p. 1.
- CECILLON, Jack (1995). « Turbulent Times in the Diocese of London: Bishop Fallon and the French-Language Controversy, 1910-1918 », *Ontario History*, vol. 87, n° 4 (décembre), p. 369-395.
- CHARRON, Alphonse-Télesphore, et al. (1914). « Humble supplique des Canadiens français d'Ontario au Très Saint Père le Pape Pie X, confiée à Son Éminence le Cardinal Bégin en 1914 », CRCCF, Fonds ACFO, C2/150/1.
- CHOQUETTE, Robert (1977). *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- CHOQUETTE, Robert (1987). *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin.
- DUTIL, Patrice (2005). « Against Isolationism: Napoléon Belcourt, French Canada, and "La grande guerre" », dans David Mackenzie (dir.), *Canada and the First World War: Essays in Honour of Robert Craig Brown*, Toronto, University of Toronto Press, p. 96-137.
- GAUTIER, Charles (1932). « Feu M. le Sénateur Belcourt », *Le Droit*, 8 août, p. 3.
- GERVAIS, Gaétan (1996). « Le Règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 18, p. 123-192.
- GROULX, Lionel (1926). *Dix ans d'Action française*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française.
- HÉROUX, Omer (1924). « M. Belcourt : notes et souvenirs », *Le Devoir*, 24 mai, p. 1.
- LACOMBE, Sylvie (2002). *La rencontre de deux peuples élus : comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LAMONDE, Yvan (2004). *Histoire sociale des idées au Québec*, t. II : 1896-1929, Montréal, Fides.

« La race canadienne-française rend un digne hommage à l'un de ses dévoués chefs l'hon. sén. Belcourt », *Le Droit*, 26 mai 1924, p. 1 et 8.

« Le Grand Ralliement des Canadiens-Français », *Le Droit*, 23 juin 1913, p. 1, 4-5.

MANN, Susan (2005). *Lionel Groulx et L'Action française : le nationalisme canadien-français dans les années 1920*, Montréal, VLB éditeur.

« Ne vous étonnez pas, Ontariens, si Québec vous boude un peu », *Le Droit*, 10 février 1923, p. 1 et 15.

OLIVER, Peter (1972). « The Resolution of the Ontario Bilingual Schools Crisis, 1919-1929 », *Journal of Canadian Studies = Revue d'études canadiennes*, vol. 7, n° 1 (février), p. 22-45.

« Sachez garder vos traditions intactes et votre langue jusqu'à la dernière syllabe », *Le Droit*, 14 février 1923, p. 1 et 9.